

# Aide en ligne - Dictionnaire de données

## Jeu de données consommation électrique annuelle à mailles géographiques standards

**Version :** V3

**Nb. de pages :** 6

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
V0	02/11/2016	Initialisation	
V1	25/07/2017	Ajout définition des intercommunalités	
V2	12/02/2018	Précisions sur données et sources INSEE	
V3	19/09/2018	Précisions sur la protection des données	

**Document(s) associé(s) et annexe(s) :**

### Résumé / Avertissement

Cette note est une aide en ligne et un dictionnaire de données à destination des ré-utilisateurs du jeu de données consommation électrique annuelle à mailles géographiques standards sur le réseau géré par Enedis

# SOMMAIRE

Définitions .....	3
Clés de lecture du jeu de données.....	4
Méthodologie de calcul des données de consommation annuelle d'électricité et de nombre de sites ....	5
▪ Calcul des énergies annuelles .....	5
▪ Protection des données .....	5
Table de correspondance entre les codes NAF niveau 2 et les secteurs d'activités. ....	6

## Définitions

### IRIS

D'après la définition de l'Insee : IRIS signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». Cette maille « constitue la brique de base en matière de données infra-communales. Elle doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. »

« Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM. »

« Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS. »

On distingue quatre types d'IRIS :

- Type H, IRIS d'habitat : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).
- Type A, IRIS d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.
- Type D, IRIS « divers » : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).
- Type Z : Utilisé pour les communes non découpées en IRIS.

### EPCI

Définition de l'Insee : « Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre :

Communauté Urbaine (CU), Communauté d'Agglomération (CA), Communauté de Communes (CC), Syndicat d'Agglomération (SA), Métropole (ME).

### Segment Résidentiel

Le segment résidentiel regroupe les sites de consommation résidentiels raccordés en basse tension (BT) de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA.

### Segment Professionnel

Le segment professionnel regroupe les sites de consommation professionnels raccordés en basse tension (BT) de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA.

### Secteurs d'activité

Les secteurs agriculture, tertiaire, industrie sont déduits des codes NAF des sites BT  $> 36$  kVA et HTA. La correspondance entre code NAF et secteur d'activité est présentée en annexe.

### Site de consommation

Personne physique ou morale ayant signé un contrat d'achat d'électricité.

### Sources INSEE - Données habitat

Les données complémentaires au jeu de données Consommation relatives à l'habitat, sont issues de l'enquête Logement réalisée par l'Insee en 2013.

On distingue : le nombre d'habitants, le taux de logements collectifs, le taux de résidences principales et au sein de cette dernière catégorie : le taux de chauffage électrique, le taux de logements par superficie et le taux de résidences par période de construction.

Les fichiers sources utilisés sont les suivants :

**Données relatives à la population** : fichier base-ic-evol-struct-pop-2013.xls

Données infra-communales - Population France - IRIS (hors Mayotte) - Mis en ligne le 18/10/2016 - Géographie au 01/01/2015

©Insee Sources : Insee, Recensements de la population 2013

## Données relatives à la typologie des logements : fichier base-ic-logement-2013

Données infra-communales – Logement - France - IRIS (hors Mayotte) - Mise en ligne le 18/10/2016 – Découpage géographique au 01/01/2015

©Insee Sources : Insee, Recensement de la population 2013 - Année de référence : 2013

### Description des variables INSEE utilisées

Nombre d'habitants	P13_POP
Taux de logements collectifs	P13_APPART/ (P13_MAISON + P13_APPART)
Taux de résidences principales	P13_RP / (P13_RP+ P13_RSECOCC)
Superficie des logements < 30 m2	P13_RP_M30M2
Superficie des logements 30 à 40 m2	P13_RP_3040M2
Superficie des logements 40 à 60 m2	P13_RP_4060M2
Superficie des logements 60 à 80 m2	P13_RP_6080M2
Superficie des logements 80 à 100 m2	P13_RP_80100M2
Superficie des logements > 100 m2	P13_RP_100120M2 + P13_RP_120M2P
Résidences principales avant 1919	P13_RP_ACH19
Résidences principales de 1919 à 1945	P13_RP_ACH45
Résidences principales de 1946 à 1970	P13_RP_ACH70
Résidences principales de 1971 à 1990	P13_RP_ACH90
Résidences principales de 1991 à 2005	P13_RP_ACH05
Résidences principales de 2006 à 2010	P13_RP_ACH10
Résidences principales après 2011	P13_RP-P13_RP_ACH19-P13_RP_ACH45-P13_RP_ACH70-P13_RP_ACH90-P13 (0 si négatif)
Taux de chauffage électrique	P13_RP_CINDELEC / P13_RP

## Clés de lecture du jeu de données

### Périmètre géographique

Le jeu de données contient les données au périmètre du réseau géré par Enedis.

### Mailles géographiques

Pour chaque année A d'historique des données, les mailles commune, EPCI, département sont celles du Code officiel géographique de l'INSEE de l'année A.

Les régions représentées sont les « nouvelles régions » au 1er janvier 2016.

La référence IRIS utilisée pour les années 2011 à 2015 est la référence 2014. La référence IRIS utilisée pour l'année 2016 est la référence 2015. La référence IRIS utilisée pour l'année 2017 est la référence 2016.

Dans le jeu de données, certains IRIS ont un code INSEE finissant par les caractères XXXX. Il s'agit d'IRIS fictifs qui contiennent les données des sites que l'on n'a pas pu rattacher à leur IRIS. Ces IRIS fictifs ne sont pas représentés sur la carte.

Dans le jeu de données, on trouve le code EPCI ZZZZZZZZ. Il s'agit d'un EPCI fictif qui regroupe les communes qui ne sont rattachées à aucun EPCI.

### Champs du jeu de données

Lorsque sur une maille géographique donnée il n'y a pas de site de consommation, on indique 0 dans les champs nombre de sites et consommation. Sur la carte, la zone est gris clair avec la mention « absence de sites »

Lorsque sur une maille géographique donnée, les informations sont confidentielles, il n'y a aucune valeur dans les champs nombre de sites et consommation. Sur la carte, la zone est gris sombre avec la mention « Secret statistique »

### **Energie annuelle totale ou moyenne**

Pour un secteur/segment donnés, sur une maille géographique donnée, l'énergie annuelle totale correspond au volume d'électricité consommée sur une année par l'ensemble des sites du secteur/segment sur la maille géographique.

Pour un secteur/segment donnés, sur une maille géographique donnée, l'énergie annuelle moyenne correspond au volume d'électricité consommée sur une année par l'ensemble des sites du secteur/segment sur la maille géographique, divisée par le nombre de sites.

## **Méthodologie de calcul des données de consommation annuelle d'électricité et de nombre de sites sur le réseau géré par Enedis**

### **▪ Calcul des énergies annuelles**

Le calcul des énergies annuelles s'effectue de la même façon que les bilans électriques construits dans le cadre de la Reconstitution des flux pour le processus RecoTemp, décrite dans les règles du dispositif de Responsable d'Equilibre.

Il s'effectue pour les clients profilés en quatre étapes :

1. Les facteurs d'usages de chaque client déjà calculés pour les bilans RecoTemp sont utilisés. Il s'agit de la puissance annuelle calculée pour chaque poste horosaisonnier à l'aide des consommations mesurées entre deux relevés.
2. Lorsqu'un facteur d'usage est calculé sur une période comprise à l'intérieur d'une année civile, il est comptabilisé pour l'énergie « mesurée » du client, au sens de l'arrêté du 18 juillet 2016.
3. Lorsqu'un facteur d'usage est calculé sur une période à cheval sur deux années civiles, la répartition entre les différentes années est effectuée en utilisant le profil ajusté à la température de la période (méthode appelée « au prorata profilis »). Cette énergie est identifiée comme « modélisée » et agrégée à l'énergie « mesurée » pour représenter l'énergie annuelle du site.
4. Lorsque, pour une année civile donnée, le facteur d'usage le plus récent ne couvre pas la fin de l'année civile (cela peut arriver si le client n'a pas pu être relevé lors du dernier semestre), nous utilisons la dernière valeur connue. Cette énergie est comptée comme « modélisée ». Elle est prise en compte dans la consommation annuelle du site.

Pour les clients traités en courbe de charge dans la reconstitution des flux, l'énergie annuelle est obtenue en calculant l'intégrale de la courbe de charge sur l'année civile.

### **▪ Protection des données**

Les données sont protégées de façon à préserver la confidentialité des Données à Caractère Personnel.

Pour les segments résidentiel et professionnel, seuls sont diffusés les nombres de sites et les consommations des agrégats contenant 11 sites ou plus.

Le secret induit est également protégé : les agrégats sont masqués si leur diffusion permet par recoupement de retrouver une consommation ou un nombre de sites secrétisés.

Si à la maille commune, EPCI, département ou région, un agrégat doit être masqué du fait du secret induit, alors, on affiche un total partiel correspondant à la consommation et au nombre de sites des mailles IRIS non masquées sur la maille considérée uniquement si la différence avec le total réel est inférieure à quelques pourcents.

Table de correspondance entre les codes NAF niveau 2 et les secteurs d'activités.

NAF rév. 2, 2008 (édition 2015)	Secteur d'activité au sens du décret du 28 juillet 2016	NAF rév. 2, 2008 (édition 2015)	Secteur d'activité au sens du décret du 28 juillet 2016
01	Agriculture	50	Tertiaire
02	Agriculture	51	Tertiaire
03	Agriculture	52	Tertiaire
05	Industrie	53	Tertiaire
06	Industrie	55	Tertiaire
07	Industrie	56	Tertiaire
08	Industrie	58	Tertiaire
09	Industrie	59	Tertiaire
10	Industrie	60	Tertiaire
11	Industrie	61	Tertiaire
12	Industrie	62	Tertiaire
13	Industrie	63	Tertiaire
14	Industrie	64	Tertiaire
15	Industrie	65	Tertiaire
16	Industrie	66	Tertiaire
17	Industrie	68	Tertiaire
18	Industrie	69	Tertiaire
19	Industrie	70	Tertiaire
20	Industrie	71	Tertiaire
21	Industrie	72	Tertiaire
22	Industrie	73	Tertiaire
23	Industrie	74	Tertiaire
24	Industrie	75	Tertiaire
25	Industrie	77	Tertiaire
26	Industrie	78	Tertiaire
27	Industrie	79	Tertiaire
28	Industrie	80	Tertiaire
29	Industrie	81	Tertiaire
30	Industrie	82	Tertiaire
31	Industrie	84	Tertiaire
32	Industrie	85	Tertiaire
33	Industrie	86	Tertiaire
35	Industrie	87	Tertiaire
36	Tertiaire	88	Tertiaire
37	Tertiaire	90	Tertiaire
38	Tertiaire	91	Tertiaire
39	Tertiaire	92	Tertiaire
41	Industrie	93	Tertiaire
42	Industrie	94	Tertiaire
43	Industrie	95	Tertiaire
45	Tertiaire	96	Tertiaire
46	Tertiaire	97	Tertiaire
47	Tertiaire	98	Tertiaire
49	Tertiaire	99	Tertiaire